



Possible de refuser de l'argent ??? lol

Par **fidji067**, le **15/11/2008** à **10:42**

bonjour

j ai une question un peu bizarre a vous soumettre!

est il possible de refuser de l'argent, en l occurence des dividendes retour (constitution d'une sci,) pour ne pas perdre le benefice d'une allocation??

comme qd on refuse un heritage, pour ne pas payer les frais ?

je ne sais pas si ce cas est frequent ? ca ne doit pas être possible...

merci si vous avez la reponse

bonne journee